

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
2 JUIN 2014**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le mardi 2 juin 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1752 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2014, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 2 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-03

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De monsieur Michel Paré, président du congrès 2014 et maire de Beaupré, invitant les maires et conseillers à participer au 73^e Congrès annuel de la fédération québécoise des municipalités (FQM), les 25, 26 et 27 septembre prochain.
- De Fondation Rues Principales, nous invitant à participer au 27^e colloque annuel de la Fondation Rues Principales, le mercredi 24 septembre prochain au Capitole de Québec.
- De monsieur Pierre Bouchard, coordonnateur du comité organisateur du colloque 2014 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ), nous invitant à prendre part au colloque annuel du 9 au 12 septembre prochain.
- Du Centre Régional d'Archives Lanaudière, nous offrant leurs services pour un plan de classement et la gestion des documents administratifs.
- De madame Stéphanie Jourdain, directrice au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informant que du 1^{er} au 7 juin se tiendra la semaine de la municipalité sous le thème « J'y participe! ».
- De madame Linda Daoust, présidente et directrice générale, qui nous a transmis le plus récent rapport annuel de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
- De madame Geneviève Paré, directrice du Fond Communautaire des Chenaux, nous demandant de revoir notre décision de l'an passé, en offrant cette année un montant de 200,00\$ pour les enfants fréquentant l'école primaire à Saint-Narcisse et qui proviennent de famille à faible revenu.
- De monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie, Société d'Histoire Régionale, sollicitant notre participation pour l'achat de 25 calendriers historiques 2015 au coût de 10\$ chacun pour un total de 250\$ taxes incluses. Le nom de notre municipalité ainsi que les coordonnées seront mentionnés à l'intérieur du calendrier.
- De madame Odette Veillette, secrétaire, nous remerciant au nom du conseil de la Fabrique de Saint-Narcisse pour la gratuité du centre communautaire lors de leur activité bénéfice.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), compte rendu de la demande et orientation préliminaire de notre dossier de mise aux normes de l'eau potable

La Commission a autorisé l'entretien, le remplacement et l'installation de conduites à certaines conditions :

- Les restrictions aux activités agricoles dans les périmètres imposés suivant la réglementation environnementale devront être limitées à celles établies à ce jour par l'hydrogéologue et le contenu de son rapport accompagnant la demande, sans quoi la décision deviendra inopérante et de nul effet.

(LES)

- Les travaux d'implantation de la conduite devront être faits sous la surveillance d'un agronome. Cette autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une confirmation écrite d'un agronome voulant qu'il ait obtenu un mandat de surveillance desdits travaux, et ce, dans un délai de 6 mois sans quoi la présente autorisation deviendra inopérante et de nul effet.
- Le délai pour l'exécution des travaux de construction sera limité à 2 ans à compter de la date de décision.
- Trois mois après l'échéance des travaux, l'agronome chargé de la surveillance du site devra faire un rapport faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation. Ce rapport devra notamment démontrer l'état du sol avant et après l'intervention.
- Le recouvrement minimal de la conduite devra être de 1,6 mètre.
- Durant et après les travaux, le drainage du site autorisé et des parcelles adjacentes devra être maintenu fonctionnel.
- Le réaménagement du site devra être complété à l'échéance de la période autorisant les travaux de construction. Les aires de travail devront être décompactées en profondeur et remises en culture.

Servitude de protection autour du puits numéro 4 dans le cadre de notre projet de mises aux normes

Me Mario Gagnon, notaire, nous a transmis deux projets d'acte de servitude aux fins de vérification et approbation concernant un périmètre de protection autour du puits numéro 4.

Signature des ententes sous seing privé entre la municipalité et madame Ariane Veillette ainsi que monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas

Les 9 et 14 mai dernier, les ententes sous seing privé entre la municipalité et monsieur Normand Cossette et madame Louise Gélinas ainsi qu'entre la municipalité et madame Ariane Veillette ont été signées dans le cadre de notre projet de mise aux normes.

Classification 2014 des Fleurons du Québec

L'équipe des classificateurs nous informe que nous serons classifiés cet été dans le cadre du programme des Fleurons du Québec 2014-2016.

Avis de jugement dans le dossier de madame Gaétane Dugas Gentiletti

Le 8 avril dernier monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et monsieur Guy Trépanier, responsable de la machinerie ont comparu devant le tribunal afin de défendre la municipalité du fait que celle-ci était accusée d'infiltration de sable dans les conduits d'eau potable et du bris de la pompe du puits de madame Gaétane Dugas Gentiletti, suite à des travaux de voirie dans le rang du Barrage. Le tribunal rejette la demande de madame Gaétane Dugas Gentiletti et la condamne à payer une somme de 143\$ à la municipalité à titre de frais judiciaires.

(INSTALLATION)

Installation d'un monte-personne et travaux divers au Centre communautaire, dénonciation du contrat sous-traitance d'Adaptation 04 inc.

Rénovation Guy Lord inc. l'entrepreneur général mandaté pour l'installation d'un monte-personne et divers travaux au centre communautaire a octroyé un contrat de sous-traitance au montant de 32 500,00\$, représentant le prix de la main-d'œuvre et la fourniture d'une plate-forme élévatrice V1504 de Savaria à la compagnie Adaptation 04 inc..

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 5 mai dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Jean-Pierre Piché demande au conseil, pourquoi n'y a t'il pas de facture de gaz au centre communautaire. Monsieur Guy Veillette, maire lui a répondu que le chauffage du centre communautaire était fourni par l'annexe à l'arrière du centre et qui fonctionne à l'électricité.

2014-06-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-05

Publicité dans l'album des finissants de l'école de la Solidarité

ATTENDU que les finissants et finissantes de sixième année de l'école de la Solidarité produisent un album des finissants pour souligner leur passage à cette école et qu'ils sollicitent des appuis financiers afin de concrétiser ce projet ;

ATTENDU que la municipalité considère important de soutenir la jeunesse locale dans la réalisation de projets formateurs ;

ATTENDU que la demande de soutien financier se chiffre à soixante-cinq dollars (65\$) pour une page à l'intérieure de l'album permettant à la municipalité de livrer un message de félicitations aux finissants et finissantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil municipal homologue la demande du comité de l'album des finissants et finissantes de l'école de la Solidarité en défrayant un encart publicitaire d'une page au montant de 65\$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-06

Demande de don pour le tournoi de golf au profit du Noël des enfants

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande de don pour le tournoi de golf au profit du Noël des enfants;

ATTENDU que les profits de cette activité sont versés pour l'organisation du Noël des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte de défrayer un montant de 200\$, en argent pour le Noël des enfants.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-07

Publicité dans le cahier d'évènements d'été du Bulletin des Chenaux et Mékinac

ATTENDU que les Bulletins Des Chenaux et Mékinac nous proposent une publicité dans un cahier spécial faisant la promotion des événements estivaux et qui sera distribué dans les MRC des Chenaux et Mékinac;

ATTENDU que 14 500 copies seront distribuées dans les MRC Des Chenaux et Mékinac;

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis de participer à cette publicité d'événement estivaux mettant en valeur nos activités

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil accepte les coûts de la page publicitaire dans le cahier d'évènements d'été du Bulletin Des Chenaux et Mékinac pour un montant de 425\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-08

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Mauricie pour l'année 2014-2015

ATTENDU que notre municipalité est membre de Culture Mauricie depuis 2007 étant donné que notre comité culturel organise la programmation annuelle estivale à l'Agora Desjardins ainsi que différentes activités culturelles tout au long de l'année;

ATTENDU qu'être membre de Culture Mauricie donne accès à différents services, notamment par de l'accompagnement dans nos demandes de financement, un accès à leur programme de formation, des rabais auprès de leurs fournisseurs et l'inscription de notre municipalité sur leur site Internet ; **(ATTENDU)**

ATTENDU la volonté de la municipalité de renouveler notre adhésion à Culture Mauricie pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle son adhésion à Culture Mauricie au montant de 50\$ pour l'année 2014-2015 et mandate madame Mireille Paquin, responsable du Comité culturel, pour nous représenter auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-09

Achat de quatorze détecteurs de chaleur/mouvement pour notre service incendie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin de faire l'acquisition de détecteurs de chaleur/mouvement pour la protection de chaque pompier lors d'interventions incendie;

ATTENDU que le schéma de couverture de risque oblige que chaque pompier ait un détecteur de chaleur /mouvement en sa possession lors d'intervention pour combattre un incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de quatorze détecteurs de chaleur/mouvement pour la protection de chaque pompier pour l'année 2014;

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé deux soumissions, soit, à l'entreprise l'Arsenal de Drummondville et à Boivin et Gauvin inc. pour la fourniture de détecteurs de chaleur/mouvement

ATTENDU que l'entreprise l'Arsenal a soumis un prix de 365,00\$, taxes en sus, pour chaque détecteur et la compagnie Boivin et Gauvin inc. un prix de 547,00\$, taxes en sus, pour chaque détecteur;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat de quatorze détecteurs de chaleur/mouvement à l'entreprise l'Arsenal au coût estimé de 365,00\$, taxes en sus, par détecteur du modèle GR052SU.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-10

Acceptation du tarif horaire de machineries de la firme André Bouvet Ltée applicable aux travaux d'infrastructures réalisés dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)

ATTENDU que la municipalité réalisera, dans le cours de l'été 2014, d'importants travaux de remplacement de conduites d'égouts sanitaires et pluviales situées sur la rue Saint-François-Xavier dans le cadre du programme PIQM volet 1.5.

ATTENDU que la réalisation des travaux se fera en régie et qu'une partie de la machinerie sera fournie par la firme André Bouvet Ltée. ;

(ATTENDU)

ATTENDU que selon les estimés de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général les travaux seront réalisés dans un délai de 2 semaines;

ATTENDU que la firme André Bouvet Ltée nous fournira une pelle hydraulique 360CL et un camion de service avec outils;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil adopte les taux horaires de la pelle hydraulique 360CL avec opérateur à un taux de 155\$/heure et le taux horaire du camion de service avec outils à un taux de 35\$/heure à temps régulier, pour la réalisation de ses travaux dans le cadre du programme PIQM volet 1.5.

Adoptée à l'unanimité.

2010-06-11

Acceptation de la grille salariale applicable aux travaux d'infrastructures réalisés dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)

ATTENDU que la municipalité réalisera, dans le cours de l'été 2014, d'importants travaux de remplacement de conduites d'égouts sanitaires et pluviales situées sur la rue Saint-François-Xavier dans le cadre du programme PIQM volet 1.5.

ATTENDU que la réalisation des travaux se fera en régie et qu'une partie de la main-d'oeuvre sera fournie par la firme Excavation Gentilly inc.;

ATTENDU que selon les estimés de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général les travaux seront réalisés dans un délai de 2 semaines;

ATTENDU que la firme Excavation Gentilly inc. nous fournira un contremaître senior et 2 manœuvres spécialisés;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil adopte les taux horaires du contremaître sénior à un taux de 75\$/heure et le taux horaire d'un manœuvre spécialisé à un taux de 62\$/heure à temps régulier, pour la réalisation de ses travaux dans le cadre du programme PIQM volet 1.5.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-12

Acceptation de la soumission pour la fourniture de la machinerie et la main-d'oeuvre à l'insertion et le forage dirigé d'une conduite fusionnée DR-13.5 dips, diamètre 100mm pour notre projet de mise aux normes, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'insertion et de forage dirigé d'une conduite fusionnée DR 13.5 dips dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à deux appels d'offres pour la fourniture de la machinerie et main-d'oeuvre;

(ATTENDU)

ATTENDU que la municipalité a reçu un prix de la compagnie André Bouvet Ltée et un autre de la compagnie Forages Nella inc.;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour 2 600 mètres d'insertion de conduites et 200 mètres de forage dirigé, présenté au tableau suivant:

Compagnies	Prix
André Bouvet Ltée	96 599,69\$
Forages Nella inc.	398 662,02\$

ATTENDU que le prix soumis par la compagnie André Bouvet Ltée, était le plus bas;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres pour la fourniture de machineries et main-d'œuvre dans le cadre de notre projet de mise aux normes.

QUE le conseil mandate André Bouvet Ltée pour la fourniture de machineries et main-d'oeuvre selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 28,32\$ du mètre linéaire pour l'insertion de conduite et un montant de 51,93\$ du mètre linéaire pour le forage dirigé, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-13

Acceptation des soumissions pour la fourniture de conduite PEHD DR-13.5 dips, diamètre 100 mm résine 4710 pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable, dans le cadre du programme PIQM;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 25 avril 2014 pour la fourniture de conduite DR-13.5 dips diamètre 100 mm résine 3408;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 5 mai 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU que quatre professionnels dans le domaine de la fourniture de conduite PEHD avaient été invités à soumissionné dont : Marcel Baril inc., Fusionnex, Les plastiques Desmarais et Isco Canada;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Isco Canada celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

(ATTENDU)

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la fourniture 2 900 mètres de conduites DR 13.3 dips, diamètre 100 mm, résine 4710, présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Marcel Baril inc.	33 070,31\$
Isco Canada	31 928,56\$
Les plastiques Desmarais	NON CONFORME
Fusionnexe	Pas soumissionné

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 29 mai 2014 pour la fourniture de conduite PEHD pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

QUE le conseil mandate Isco Canada pour la fourniture de conduite PEHD pour notre projet de mise aux normes de l'eau potable selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 27 770,00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-14

Homologation du contrat à Gestizone pour la caractérisation environnementale pour notre projet de mise aux normes réalisé dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité est sur le point de réaliser des travaux d'aménagement du puits P-14 et d'installation d'une conduite d'amenée dans le cadre de son projet de mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU que la municipalité doit faire réaliser une caractérisation environnementale du site des travaux, pour l'obtention de son certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que cette caractérisation permet de valider la présence de milieux humides, cours d'eau et espèce en péril et de pouvoir éventuellement faire les demandes d'article 22 et/ou 32;

ATTENDU que le rapport de caractérisation qui sera réalisé par Gestizone permettra de compléter les demandes d'autorisation;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil homologue le mandat à Gestizone datée du 22 mai 2014 pour une caractérisation environnementale de site afin de valider la présence de milieux humides, cours d'eau et espèce en péril et pouvoir éventuellement faire les demandes d'article 22 et/ou 32 pour un montant total de 1 350,00\$, taxes en sus, dans le cadre du programme PIQM.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-15

Homologation du contrat à LAVI-EAU-CHAMP pour le mandat de surveillance réalisé par un agronome pour notre projet de mise aux normes réalisé dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM)

ATTENDU que la municipalité est sur le point de réaliser des travaux d'aménagement du puits P-14 et d'installation d'une conduite d'amenée dans le cadre de son projet de mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU qu'à la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), les travaux pour l'installation d'une conduite d'eau potable devront être suivis par un agronome;

ATTENDU que la CPTAQ demande que le contrat entre la municipalité et un agronome doit être conclu avant que la CPTAQ donne sa décision finale;

ATTENDU que LAVI-EAU-CHAMP estime à 10 heures de travail pour la surveillance des travaux et la production du rapport à fournir à la CPTAQ ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil homologue le mandat à LAVI-EAU-CHAMP à un taux horaire de 100\$, taxes en sus, pour chaque heure travaillée, pour la surveillance des travaux et la production du rapport tel que mentionné dans le compte rendu de la demande et d'orientation préliminaire.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-16

Homologation du contrat à Les Industries Fipec inc. pour la fourniture d'un filet protecteur à notre terrain de balle

ATTENDU que le nouveau gymnase de l'école de la Solidarité a été construit à proximité de notre terrain de balle;

ATTENDU que le revêtement extérieur du nouveau gymnase a été endommagé lors de la première partie de balle ;

ATTENDU que la commission scolaire du Chemin du Roy nous a demandé de remédier à cette situation;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a demandé des prix pour la fourniture d'un filet protecteur de 106 pieds de large par 30 pieds de haut;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil homologue le mandat à la compagnie Les Industries Fipec inc. pour la fourniture d'un filet protecteur et la quincaillerie nécessaire à son installation au prix de 1 595,33\$, taxes incluses. **(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-17

Contrat de service à Interconnexions LD

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son système téléphonique ;

ATTENDU que le contrat couvre l'ensemble des équipements, la main d'œuvre et le support technique ;

ATTENDU que les assurances sont nécessaires et obligatoires par le manufacturier afin d'avoir accès au support logiciel et à la mise à niveau des nouvelles versions ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil accepte le coût pour le contrat de service au montant de 1 500\$ taxes en sus pour une période de douze mois.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-18

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Société Canadienne de la Croix-Rouge division du Québec

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire renouveler son entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge division du Québec;

ATTENDU que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

(ATTENDU)

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Société Canadienne de la Croix-Rouge division du Québec soit annexé à la présente résolution comme si elle était au long reproduit.

QUE le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Société Canadienne de la Croix-Rouge division du Québec couvrant la période d'un an, à partir de la date de signature.

QUE le Conseil autorise le paiement de 271,50\$ à la Croix-Rouge canadienne division Québec représentant 0,15\$ Per Capita.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-19

Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 25, 26 et 27 septembre prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème « Le pouvoir de mieux faire »;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur les finances, la gestion des infrastructures, l'attraction des jeunes en région, l'aménagement du territoire, le loisir et bien d'autres;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2014 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à deux conseillers, soit, à monsieur Denis Chartier et monsieur Gilles Gauthier afin que ces derniers participent aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-20

Demande du Centre d'action bénévole de la moraine pour la gratuité de l'utilisation de la salle municipale

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Moraine tiendra sa 34^e assemblée générale avec ses membres bénévoles;

ATTENDU que cette activité aura lieu le 3 juin prochain à la salle municipale;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la moraine est un organisme sans but lucratif;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil autorise, l'utilisation gratuite de la salle municipale au Centre d'action bénévole de la moraine pour leur 34^e assemblée générale, qui aura lieu le 3 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-21

Nomination du maire suppléant

ATTENDU l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme qui stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} juillet 2014 et prend fin, soit pour une période se terminant le 31 décembre 2014 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

(PAIEMENT)

2014-06-22

Paiement d'une partie de l'allocation annuelle à Claire Déziel, chargée de l'application du règlement des chiens

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens;

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuel;

ATTENDU que l'allocation à allouer à madame Claire Déziel pour l'année 2014 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 333 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 1 498,50\$ en allocation à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-23

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition des comptes

ATTENDU que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 145 556\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU que notre vérificateur externe présentera, dès qu'il aura terminé la vérification comptable de notre année financière 2013, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » dûment complétée ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

(DÉPÔT)

2014-06-24

Dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, dépose l'état semestriel des résultats financiers de la municipalité, lequel état a été préparé en date du 2 juin 2014;

ATTENDU que ce rapport semestriel des résultats est transmis à chacun des membres du conseil lors de la séance régulière du 2 juin 2014;

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité au 2 juin 2014, lequel est consigné au dossier des états financiers et de la vérification comptable pour l'exercice financier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-25

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur imposable du rôle d'évaluation 2013 qui passe de 129 075 100\$ à 130 221 000\$ lesquels seront traités sous la cote mise à jour « A » de 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « A » de 2014;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe à faire les écritures comptables pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Jacques Cossette situé au 73, rang des Chutes Nord à Saint-Narcisse, d'ajouter une licence de chien au dossier de Patrick Bronsard situé au 341 rue de l'Église et d'ajouter une licence de chien au dossier de madame Caroline Hubert situé au 770, rue Massicotte à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Émilien Rousseau, demande au conseil si nous avons une compensation pour le transport du sable sur nos routes. Monsieur Guy Veillette, maire, lui a répondu que les fournisseurs de sables ou de pierres devaient payer des redevances aux municipalités pour lesquels il y avait du transport.

(CLÔTURE)

2014-06-26

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général